N°079
Janvier 2021

Échos

conf.retraites@wanadoo.fr

www.retraite-cfr.fr

La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

Les réunions en visioconférence battent leur plein ; elles permettent aux instances de la CFR d'assumer leurs missions au service de leurs membres et donc de leurs adhérents. Les dossiers les plus complexes et/ou plus ou moins brûlants restent la préoccupation première de l'ensemble des bénévoles qui participent à leur analyse, prise de positions et - chaque fois que possible - à leur mise en œuvre. La CFR reste très attachée à la place qui doit lui revenir dans la représentation de notre corps social et maintient une pression permanente pour obtenir gain de cause en la matière ; vous trouverez en annexe le dossier sur « La place des retraités dans la société » qui vient de faire l'objet du seul questionnement de la consultation citoyenne lancée par le Ministère chargé de l'Autonomie !

Le Président, P. Erbs - Le Président d'honneur, F. Bellanger

Réunion du Bureau du 14 janvier 2021

Composition du Bureau : Après avoir renouvelé ses bons vœux et souhaité que l'année 2021 permette de connaître une extinction des difficultés provoquées par la Covid-19 avec la reprise souhaitée des réunions en présentiel, le Président souhaite la bienvenue à Pierre Mangon représentant de l'UFRb qui succède au sein du Bureau à Jean-Claude Breugnon.

Actualité : Le dossier de la réforme des retraites reste d'une préoccupation majeure pour la CFR même si le projet systémique ne devrait pas voir le jour avant le prochain quinquennat. Dans l'immédiat, la Commission « Retraites » prépare des propositions en vue du traitement des inégalités les plus criantes, notamment dans l'attribution des pensions de réversion pour laquelle une vision commune semble s'établir avec une importante organisation syndicale réformatrice. L'avis du Comité de suivi des retraites publié le 21 décembre - beaucoup plus consistant que par le passé - est à consulter.

Relance du réseau des Délégués CFR : Christian Breyton fait le point sur les travaux engagés au sein de son équipe avec la mise à jour des fichiers, un nouveau format de formation en distanciel et le besoin impératif de trouver un Délégué pour la région Languedoc-Roussillon, poste devenu vacant suite au décès de M. Amary ; un appel aux bonnes volontés est lancé. Le jeudi 28 janvier les Délégués régionaux seront réunis en présence du Président ; 16 délégués sur 21 ont déjà confirmé leur présence. Les dossiers établis par les commissions CFR dans les différents domaines, devront être mis à disposition des Délégués départementaux et régionaux pour mener à bien leurs actions et missions dans leurs démarches vers les élus.

Consultation « Bourguignon » sur la loi « Autonomie » : une contribution de la CFR sera proposée par la Commission « Autonomie » dans sa réunion du 18 janvier ; l'absence de barrière d'âge toujours prônée par la CFR doit être rappelée. L'édition du document sur 4 pages diffusé par la CFR sur la place des retraités dans la société est toujours d'actualité.

Divers : Mutualia : Le Président confirme que, comme cela a été envisagé, le Comité de pilotage se réunira le 19 prochain.

Commission « Retraite »

Réunie le 18 janvier, la Commission a réservé son ordre du jour au dossier de la réforme dont le projet de loi a été mis en sommeil pour une période toujours indéterminée. En conséquence la réflexion tendant à promouvoir une convergence des régimes pour une correction rapide des inégalités de moins en moins admises a fait l'objet d'une approbation de traitement des quatre thèmes suivants :

1-alignement des conditions sur les pensions de réversion,
2-uniformisation de la règle de validation des trimestres,
3-préconisation d'alignement des avantages familiaux,
4-alignement de la prise en compte du travail à temps partiel concomitamment au développement du cumul emploi-retraite et de la retraite progressive ; ce dernier sujet rejoint les réflexions menées au sein du groupe « Emploi des seniors » qui vient d'être créé.

Le projet de retraite universelle n'étant pas remis en cause.

Commission « Autonomie »

Dans sa séance du 18 janvier, la Commission a relevé que la consultation citoyenne sur la « Place des personnes âgées dans notre société » soutenue par le Ministère chargé de l'Autonomie recevait un écho mitigé de la part des associations directement concernées par ce sujet. Afin d'agir concrètement dans ce dossier, il est décidé que la commission soumette un bloc de propositions sur trois thèmes :

1-la gouvernance et la présence des associations : ex. : CCAS,
2-les difficultés liées à l'accès aux soins : 100 % santé,
3-la promotion des résidences autonomie : leur adaptation.

Sur le financement de l'autonomie, la position de la CNSA est attendue ; il est rappelé les positions prises par la CFR sur l'affectation de la taxe CASA de 0,3% et de l'alignement du taux de CSG de 0,9 point en contrepartie de l'exonération de la cotisation 1% maladie sur les retraites complémentaires.

Sur le sujet du développement de la prévention, il est proposé qu'un contact soit pris, au niveau national, avec le réseau des ASEPT pour mise à disposition des adhérents des associations.

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles

CFR Confédération Française des Retraités

LA PLACE DES RETRAITÉS DANS LA SOCIÉTÉ

Dès 55 ans, on devient senior, ensuite retraité. Une vie travaillée est une forme de contribution à la collectivité. Une vie retraitée est aussi une contribution multiforme à la collectivité : humaine, économique, sociétale. Le temps subi passe en temps choisi.

Le temps choisi peut s'exprimer en trois cercles concentriques de niveau d'implication :

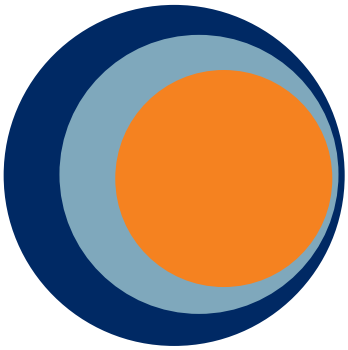

1-l'intergénération et l'environnement familial

2-le bénévolat au service des autres

3-les acteurs de la vie dans la cité.

Aujourd'hui, l'espérance de vie à 60 ans atteint 27,5 ans pour les femmes et 23,2 ans pour les hommes, autant dire que l'on a affaire à plusieurs générations ou plus exactement strates de retraités : 3e âge, 4e âge, bientôt 5e âge ! Comment pourraient-ils être définis à l'aune d'un modèle standard ? Les stéréotypes sont tenaces : âgisme versus jeunisme, le vieillissement est perçu comme une évolution négative. Charge pour la société ou opportunité ?

En janvier 2018, les personnes de 65 ans et plus représentent environ 20% de la population de la France. Leur état de santé permet à la très grande majorité d'entre elles de demeurer actif et c'est seulement à partir de 87 ans en moyenne qu'ils peuvent devenir plus vulnérables et souffrir de pathologies de nature à affecter au moins partiellement leur autonomie. En clair, le nombre de retraités susceptibles de s'investir dans des activités multiples est considérable.
Les retraités sont actifs et productifs.

1. Un premier cercle : l'environnement familial, une génération-pivot

Avec l'allongement de l'espérance de vie, un nombre croissant de familles aujourd'hui voit coexister quatre générations et le phénomène s'accentue régulièrement. Si l'expression « **génération-pivot** » a de plus en plus cours, c'est parce que bon nombre de retraités sont conduits à partager leur temps entre leurs propres parents âgés et leurs enfants et petits-enfants.

Auprès de leurs parents, ils font l'expérience d'une répartition inversée des rôles par rapport à ce qu'ils ont connu dans le passé ; c'est à leur tour d'assister leurs aînés, le cas échéant de prendre des décisions pour eux.

Beaucoup d'entre eux font partie des « **aidants familiaux** » qui apportent « **une aide régulière et bénévole** » à un parent, voire les deux ou bien à un proche (oncle, tante, conjoint…) dépendant.

Un retraité sur deux est concerné par la perte d'autonomie de proches âgés. Parmi ceux qui ont encore leurs parents, 45% s'en occupent plus de cinq heures par semaine et seulement 44% font appel à une aide extérieure. Ils supportent souvent, au moins partiellement, les restes à charge conséquents dus pour leurs parents en EHPAD, une fois déduites les aides dont ces derniers bénéficient sous certaines conditions.

A l'égard de leurs enfants, leur **rôle** est également **multiple** : écoute, conseils, soutien matériel (déménagement, travaux d'intérieur, bricolage, couture..), dépannage en cas de coup dur (rupture sentimentale, séparation, chômage…), garde des petits-enfants, aide financière.

Le **rôle des grands parents** et **la relation avec les petits-enfants** a profondément évolué, du fait de l'allongement de l'espérance de vie en bonne santé mais aussi en raison de l'évolution du mode de vie des couples parentaux : l'activité professionnelle des deux parents, le temps de déplacement avec les transports en commun, le coût et les contraintes – horaires en particulier – des crèches, haltes garderies, assistantes maternelles, les vacances, les divorces etc....contribuent à cette évolution.

Si parents et grands-parents ne sont pas trop éloignés, il arrive alors fréquemment que ces derniers endossent régulièrement le **rôle de mamy/papy sitters**.

Il n'est que de voir le nombre de grands parents à la sortie des écoles, accompagnant les enfants à l'école de musique, à la piscine, à l'entrainement sportif, chez les amis… pour prendre la dimension d'un phénomène en expansion rapide.

Les grands parents sont plus disponibles, ils ont davantage de temps et le consacrent à des activités variées qui sont un **apprentissage pour la descendance** : cuisine, bricolage, jardinage, promenades, jeux…

Ils transmettent des traditions familiales, des anecdotes, des recettes de cuisine, des chansons, aussi des valeurs qui ont tendance à tomber en désuétude.

En étant **porteurs de la mémoire familiale,** ils relient leurs petits-enfants à leurs racines, à l'histoire de leur famille.

Ces transferts de natures diverses sont en grande partie des coûts évités pour la collectivité, soit en structures d'hébergement des aînés, soit en crèches, soit en frais de fonctionnement. On estime à 30 milliards d'euros par an le montant des transferts entre grands-parents et enfants et/ou petits-enfants. Le Conseil d'analyse économique estime à 23 millions d'heures par an le service rendu aux familles, autant que toutes les assistantes maternelles réunies.

La transmission des savoirs, porteurs de mémoire

Avec l'allongement de l'espérance de vie, on dispose d'un nombre croissant de **témoins** de première main.

Les enseignants en ont conscience qui font venir dans les classes des intervenants susceptibles d'évoquer des événements marquants d'hier ; le bénéfice qu'en tirent les élèves est indéniable et la trace qu'ils garderont en mémoire est importante.

Il en va de même avec les **savoir-faire**.

Apprendre les bons gestes, les procédures efficaces, le maniement de l'outil, les précautions à prendre… Quels meilleurs maîtres que ceux qui sont forts de dizaines d'années d'expérience!

Les grands-parents initient leurs petits-enfants au bricolage ou au tricot ou à la cuisine ; cela se pratique aussi en périscolaire, dans des ateliers, des maisons de jeunes, des centres de loisirs.

Des associations à but non lucratif se sont créées qui se sont donné pour objectif de former des jeunes à différentes techniques : c'est le cas de « l'Outil en Main » aux nombreuses implantations en France.

L'apport des anciens est essentiel également en matière de **savoir-être**. Il s'agit de montrer par l'exemple comment contribuer à un « **mieux vivre ensemble** », d'attirer l'attention sur un comportement gênant, de transmettre des valeurs indispensables dans la vie collective.

Transfert des valeurs, transfert des savoirs sont des apports immatériels utiles à une cohésion sociale. L'inter-génération se matérialise dans l'échange du savoir-faire et du savoir être.

2. Un second cercle : le bénévolat, les acteurs de croissance économique

L'arrivée à la retraite marque une rupture à de multiples égards : rythme et mode de vie, temps libéré, resserrement les liens avec la famille et les amis, engagement dans des associations, dans la cité, une disponibilité qui manquait auparavant…

« **En retraite, mais pas en retrait !** », les retraités sortent de chez eux aussi longtemps que leur état de santé le permet, pour continuer à **se sentir utiles**, retrouver le statut social qu'ils pensaient avoir perdu en cessant leur activité professionnelle, **être des acteurs** plutôt que des spectateurs, mettre **leurs compétences au service des autres**, élaborer des projets et apporter leur **pierre à l'édifice commun**. Il existe plus de 1.3 million d'associations en France, indispensables **liant social**. On trouve les retraités dans quasiment tous les domaines du **bénévolat associatif** : culture et art, loisirs, patrimoine, environnement, sport, santé, secourisme, défense des personnes, aide à l'insertion, accompagnement des créateurs d'entreprises, aide au business model, appuis au financement, conseils dans les fonctions de l'entreprise, action sociale, humanitaire, permanence de « call centers ».

A bien des égards, **les associations complètent l'action des services publics**. Les retraités sont très nombreux à s'y investir et rendent un **service inestimable à la société**.

Le pourcentage de seniors de 65 à 69 ans engagés dans un bénévolat associatif est d'environ 30 %. Selon France Bénévolat, le volume d'heures consacrées par les retraités à aider autrui représente 1 milliard d'heures par an. Converties en €, le montant serait impressionnant. 48% des présidents d'association sont des retraités. Les **relations de voisinage** méritent aussi d'être soulignées. La proportion de retraités capables de s'engager de façon ponctuelle au service des autres est également élevée; dans la famille, chez des proches, les voisins …, pour un déménagement, une garde d'enfants, du bricolage, une collecte, un déplacement en voiture.

La proportion croissante du nombre des seniors dans la population a aussi des retombées positives sur le plan économique.
En 2013 a été lancée la Silver Economie avec pour objectifs d'adapter les productions au vieillissement, d'en développer d'autres plus spécifiques et d'encourager les innovations, de favoriser le bien vieillir et de retarder la perte d'autonomie.
Un autre but affiché était de favoriser l'exportation et le savoir-faire français.
La nouvelle filière englobe des secteurs variés, tels que la communication, la robotique, la domotique, la sécurité, la mobilité, l'habitat, l'alimentation, l'e-santé, l'aide à l'autonomie, les services à la personne…

Ce sont des centaines de milliers d'emplois qui sont en jeu. Sont engagés dans le processus grands groupes ou start-ups (200 recensées en 2017).
Les retraités sont aussi des **consommateurs.**
Ils préfèrent souvent **acheter français**
70% d'entre eux choisissent des voitures françaises contre 52% pour l'ensemble de la population (d'après une étude de 2015 de l'Institut Français des Seniors).
71% prennent en considération l'origine d'un produit avant d'acheter et 84% des plus de 65 ans déclarent accepter de payer plus cher ce qui est français (IFOP 2013).
Une de leurs motivations, c'est **l'emploi des générations suivantes.**

3. Un troisième cercle : les acteurs dans la cité

Parmi les électeurs, les plus âgés sont les plus nombreux à se déplacer pour aller voter.
Au-delà du devoir de citoyens, ils s'engagent également dans leur commune ; ils participent aux Conseils de quartiers, aux Comités des fêtes, aux Conseils des seniors.
Parmi les quelque 520 000 **conseillers municipaux** en 2015, environ 29% étaient âgés de 60 ans ou plus.
Parmi les **conseillers départementaux et régionaux**, les 60 ans et plus représentaient respectivement 31,6% et 21,4% des effectifs.
Il existe quantité d'instances, de commissions, de structures dans le pays tant au niveau national que régional et départemental où siègent des représentants des retraités désignés en particulier par la CFR et ses composantes et appelés à **donner leur avis sur tous les sujets concernant les générations d'ainés et le vieillissement**.

C'est le cas notamment du Haut Conseil à la Famille, à l'Enfance et à l'Age (HCFEA) ou du Conseil de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au plan national, du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) au plan départemental, pour ne citer que les plus connus.
Quel que soit leur niveau d'implication, ce sont des dizaines, voire des centaines de milliers de retraités qui s'impliquent à différents niveaux au nom de la **solidarité intergénérationnelle** et du **bien commun**.
Les retraités occupent une **place significative dans la vie de la collectivité**. C'est une opportunité ; une prise de conscience des responsables politiques s'impose.
Le philosophe Jankélévitch écrivait: *« Le vieillissement n'a rien à voir avec la raréfaction de l'être, quelle que soit la quantité de cire, la hauteur de la flamme est toujours la même »* !
Les retraités sont des citoyens à part entière.

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités : Association Nationale des Retraités, Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales – Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale - Groupement CNR-UFRB - Union Française des Retraités

83-87 avenue d'Italie - 75013 PARIS – Tél : 01 40 58 15 00 -
courriel : conf.retraites@wanadoo.fr – site : www.retraite-cfr.fr